

AVIS AU PUBLIC

Modifications du règlement général de la circulation

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance numéro 2025/01 du 6 janvier 2025, a édicté les modifications ponctuelles et à durée déterminée du règlement de circulation de la commune de Hesperange suivantes :

Référence	Objet
2025/01-1.6	Howald, route de Thionville – travaux d'élagage du 11.01.2025

Le texte desdites délibérations est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Hesperange, le 10 janvier 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,



Le bourgmestre,

